

N/REF : 22/08/2025 14H58 C:000003 I:00038
V/REF : AC/C26385
V/Email reçu le Vendredi 22/08/2025 a 14H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CDA
IMMEUBLE : CAR.DES AIRELLES-CDA
1 RUE DES QUATRE ARPENTS
CARRE DES AIRELLES
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 3 ARPENTS - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 107708, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT MITIGEUR SALLE DE BAIN
CREATION TRAPPE TABLIER DE BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉCOUPE FAIENCE
FOURNITURE ET POSE MITIGEUR BAIGNOIRE
REPOSE CARREAU DE FAIENCE EXISTANT AVEC JOINT SILICONE DÉCOUPABLE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 27/08/25 a 09H35 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL027-Rempl.Rob.mitig.bain douche/baign	1	170,00	170,00
1,00	PBL048-Création trappe visite s/baign.	1	130,00	130,00
TOTAL H.T.				300,00
T.V.A. a 10,00%				30,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>330,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.